

ATTENTION : Formulaire à remplir par le demandeur et à transmettre au Service Règlementation de la Circulation **au moins 15 jours** ouvrés avant la date prévue de la mise en œuvre des mesures demandées - Notre adresse internet : reglementationdelacirculation@strasbourg.eu

Le demandeur

Particulier **Service public** **Maitre d'œuvre ou Conducteur d'opération** **Entreprise**

Nom : Prénom :
 Dénomination :
 Adresse N° : Nom de la voie :
 Code postal : Localité :
 Téléphone : SIRET :
 Courriel :

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse N° : Nom de la voie :
 Code postal : Localité :
 Téléphone : SIRET :
 Courriel :

Demande de prolongation

Arrêté n°
 Motif de la prolongation (préciser) :

Localisation du site concerné par la demande (P.J. : plan obligatoire)

Voie(s) concernée(s) :
 Immeuble(s) n° :
 Tronçon concerné : du n° au n°
 Observations particulières :

Raison nécessitant un arrêté de circulation et de stationnement

ATTENTION :

- la présente demande ne dispense pas le gestionnaire de souscrire une demande d'accord technique auprès du service des Voies Publiques (Travaux de V.R.D. uniquement)
- les Directions de Proximité devront être systématiquement informées de la présente demande (particuliers non concernés)
- Pour toute demande impactant les installations du tramway, un avis de la CTS devra être obligatoirement obtenu

Travaux (nature et description) :

Si chantier réseau* : chaleur urbaine gaz distribution d'électricité transport d'électricité eau et assainissement

*Joindre justificatif du gestionnaire réseau concerné si le demandeur est différent

Manifestations sportives ou culturelles intitulées :

Présence de poids lourds en centre ville et/ou en secteur piétonnier + de 6T. + de 19 T. (joindre les immatriculations)

Autres (à préciser) :

Dates : début : Fin :

Horaires : début : Fin :

Mesures temporaires de circulation et de stationnement

- Restriction de circulation :
- sur trottoir(s)
 - cheminement piétonnier sécurisé
 - déviation sur le trottoir d'en face
 - sur piste cyclable
 - cyclistes pied à terre
 - déviation sur chaussée
 - sur couloirs de circulation la largeur sera réduite de m à m
 - maintien du sens de circulation existant
 - sens prioritaire de circulation
 - feu tricolore
 - manuel
 - sens unique de circulation alternée
 - vitesse maximale limitée à km/h
 - dépassement des véhicules autres que les deux roues interdit
- Interdiction de circulation :
- sur piste cyclable itinéraire de déviation :
 -
 -
 - sur chaussée itinéraire de déviation par les voies suivantes (plan à joindre) :
 -
 -
- Interdiction de stationner (préciser) :
-

Emprise sur le domaine public

Longueur m Largeur m

Joindre impérativement un plan de localisation + une représentation schématique du dispositif (à détailler)

Pose, maintien ou retrait de la signalisation réglementaire effectués par

Le demandeur Entreprise spécialisée

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse N° : Nom de la voie :

Code postal : Localité :

Téléphone : Courriel :

Fait à : Le :

N.B. : * La mise en place des panneaux d'interdiction de stationner doit être effectuée 72h avant l'entrée en vigueur de la mesure

*** 7 jours ouvrés supplémentaires sont à prévoir si la présente demande concerne une Route à Grande Circulation**